



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GIRARD Nicole	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GREGOIRE Sylvie	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	M. JUSTINESY Gérard	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. LE FAOU Michel	Mme PONTET Annie
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme LION-PESQUIES Christine	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESP Delphine	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	M. VOURET Eric

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOREL Félix	ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

Absents excusés :


Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MILESI Véronique
Mme ROUX Isabelle
M. SEBBAH Didier

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2024/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 11 décembre 2024

N° 2024-197	EAU & ASSAINISSEMENT – Approbation de la convention de délégation de compétences « assainissement collectif » et « eau potable » avec la commune de Vaugines
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-7, L. 2224-8 ;*
- *Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment son article 14 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2023-177 en date du 7 décembre 2023 portant Approbation des conventions de prestation de services avec les communes de Vaugines et de Lourmarin ;*
- *Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vaugines en date du 13 décembre 2024 relative à l’approbation de la convention de délégation de compétences « assainissement collectif » et « eau potable » avec la communauté d’agglomération LMV ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 27 novembre 2024.*

La communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse assure depuis le 1^{er} janvier 2020 les compétences relatives à l’eau potable, à l’assainissement collectif et l’assainissement non collectif.

Sur le territoire de la communauté d’agglomération, plusieurs situations reprenant l’antériorité coexistent, telles que la représentation-substitution avec les syndicats Durance Ventoux et Durance Luberon ou la Société d’Economie Mixte des Eaux de Marseille pour la commune de Lourmarin. Ces différentes entités peuvent agir soit en régie, soit en délégation de service public.

La commune de Vaugines présente une situation singulière dans la communauté d’agglomération. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune et LMV exerçaient ces compétences via une convention de prestation de services signée en vertu de l’article L 5216-7-1 du CGCT. Toutefois, la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a organisé des modalités particulières de délégation de compétence dans le domaine de l’eau et de l’assainissement entre les EPCI et les communes membres. La préfecture de Vaucluse, par courrier du 17 avril 2024 a écrit à Madame le Maire de Vaugines, avec une copie adressée à M. le Président de la communauté d’agglomération, afin d’inciter les deux parties à signer une convention de délégation de compétences.

Ainsi, l’année 2024 a été mise à profit pour établir les modalités d’une future convention de délégation pour une durée de 1 an renouvelable deux fois à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le contenu de la délégation porte sur :

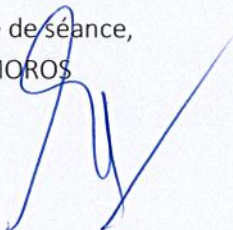
- L’exploitation complète des services d’alimentation en eau potable, d’assainissement collectif (réalisation par la commune des dépenses d’exploitation) ;
- La réalisation des dépenses d’investissement nécessaires à la bonne gestion de ces services (dans la limite des crédits budgétaires alloués par LMV et du plan pluriannuel d’investissements) ;
- La gestion des abonnés, la préparation de la facturation (relève ou télérelève des compteurs), la facturation, l’encaissement amiable et la première relance précontentieuse par la commune des recettes d’exploitation.

Il est précisé toutefois que la communauté d’agglomération reste responsable des compétences déléguées et que la fixation des tarifs demeure de la compétence de l’assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le projet de convention de délégation de compétences « assainissement collectif » et « eau potable » avec la commune de Vaugines ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer out document se rapportant à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS



Cavaillon, le 12 décembre 2024

Le Président,
Gérard DAUDET

